



ADMINISTRATION COMMUNALE – HEURES D'OUVERTURE

Lundi et jeudi
Mardi, mercredi
Vendredi

15 h 00 à 18 h 00
09 h 00 à 11 h 00
FERME

Assemblée communale extraordinaire

**Lundi 20 octobre 2025, à 20 heures,
à la salle polyvalente de Courtemaîche**

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 juin 2025
2. Discuter et voter la mise en réserve forestière de deux périmètres sur le ban de Buix, secteur « Les Cantons » 16.37 ha et secteur « Lai Grosse Vâ » 42.10 ha ainsi que des indemnités à verser au fonds forestier respectivement de Fr. 31'500.- et de Fr. 72'000.-.
3. Prendre connaissance et approuver le contrat avec la Station ornithologique Suisse de Sempach concernant la conservation d'un îlot de vieux bois en faveur de la biodiversité, sis sur la parcelle communale n° 220 du ban de Courtemaîche.
4. Informations sur la planification financière de la commune
5. Discuter et voter la modification du projet de sécurisation du trafic piéton et du périmètre 30 km/h du village de Montignez selon la proposition adoptée lors de l'assemblée communale du 12 juin 2025.
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 280'000.- destiné à la mise en conformité de la conduite d'eau (protection incendie) et au réaménagement partiel de la route de Coeuve à Courtemaîche, secteur passage à niveau & gare, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
7. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal www.basse-allaine.ch à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter.

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'Assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.



Poste de conciergerie - bâtiments communaux de Courtemaîche et Montignez

Le Conseil communal a nommé en qualité de nouvelle concierge pour les bâtiments communaux de Courtemaîche et Montignez, Madame Line Bottelli, domiciliée à Montignez. Elle est entrée en fonction le 1^{er} octobre 2025.

Ce poste a été reconduit suite au départ de Mme Danielle Vauclair, après presque 35 ans de bons et loyaux services, pour une retraite bien méritée. Nous la remercions pour son engagement auprès de notre commune et des citoyens.

Le Conseil communal remercie également Mme Bottelli pour son engagement et lui souhaite pleine satisfaction dans les nombreuses tâches qui lui seront confiées.

Au nom du Conseil communal.

Courtemaîche, le 1^{er} octobre 2025